

**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Montréal-Est  
du 20 avril 2009 à 19 h tenue en la salle du conseil de l'Hôtel de Ville  
située au 11370, rue Notre-Dame Est**

Sont présents :

Monsieur Yvon Labrosse, maire  
Monsieur Alain Dion, conseiller – district 1  
Madame Monique Major, conseillère – district 2  
Madame Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3  
Monsieur Robert Coutu, conseiller – district 4  
Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR YVON LABROSSE

Sont également présents :

Monsieur Roch Sergerie, avocat et greffier  
Monsieur Louis Lemay, directeur général

Le maire, monsieur Yvon Labrosse, ouvre la séance à 19 heures.

**1**

## **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CM-200904089**

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Robert Coutu

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 20 avril 2009 tel que  
soumis et ci-après reproduit :

Ouverture de la séance

Prière

Période de questions d'ordre général des citoyennes et des citoyens

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 23 mars 2009 et de la séance extraordinaire du 30 mars 2009
3. Adoption des comptes de la Ville de Montréal-Est
- 4. Rapports des commissions**
- 5. Rapports des services**
- 5.1. Nomination de madame Sylvie Dauphinais à titre de maire suppléant
- 5.2. Rémunération du personnel électoral
- 5.3. Dépôt du rapport financier
- 5.4. Dépôt du rapport du vérificateur externe
- 6. Règlements**
- 6.1. Règlement modifiant le règlement de zonage 713 afin de permettre l'entreposage extérieur de produits dérivés comme usage complémentaire pour la zone 10 - Avis de motion
- 6.2. Règlement sur les commerces de prêts sur gages ou d'articles d'occasion - Avis de motion
- 6.3. Règlement modifiant le Règlement 765 régissant le drainage des terrains en fonction de nouvelles normes pour le débit d'eau pluviale - Avis de motion
- 6.4. Règlement modifiant le Règlement numéro 609 relatif à la circulation et au stationnement afin de fixer la vitesse maximale des véhicules routiers sur l'avenue Marien à 50 km/h – Avis de motion
- 6.5. Règlement modifiant le Règlement numéro 738 concernant les chiens, chats et autres animaux afin d'abroger les tarifs relatifs aux licences, à la reprise de possession d'animaux et à l'euthanasie – Avis de motion
- 6.6. Règlement numéro RCA09-11013-B amendant le Règlement numéro RCA04-11013 sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles – Montréal-Est (exercice financier 2005) afin de modifier les tarifs relatifs aux licences de chiens et autres tarifs relatifs aux animaux – Adoption
- 6.7. Règlement numéro 644-1 modifiant le Règlement numéro 644 concernant l'ordre, la sécurité, ainsi que les heures d'ouverture et de fermeture des parcs de la Ville de Montréal-Est afin de modifier les heures d'ouverture et de fermeture de certains de ses parcs - Adoption

- 7. Adjudications de contrats**
- 7.1. Contrat pour le marquage sur la chaussée
- 7.2. Contrat pour la réalisation de l'album du 100e anniversaire de la Ville de Montréal-Est
- 8. Mandats de services professionnels**
- 9. Personnel**
- 9.1. Nomination de monsieur Frédéric Raymond à titre de mécanicien-soudeur auxiliaire à la Direction des travaux publics
- 9.2. Nomination de madame Francine McKenna à titre d'agente aux communications à la Direction des communications
- 10. Demandes de contributions financières**
- 11. Relations publiques**
- 12. Proclamations**
- 13. Affaires nouvelles**

Période de questions relatives à l'ordre du jour

Levée de la séance

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2**

## **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**CM-200904090**

### **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,  
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

D'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 23 mars 2009  
et de la séance extraordinaire du 30 mars 2009.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**3**

## **ADOPTION DES COMPTES DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST**

**CM-200904091**

### **ADOPTION DES COMPTES DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST**

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,  
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'approuver la liste des chèques relatifs aux comptes à payer de la  
Ville de Montréal-Est pour la période du 23 mars 2009 au 20 avril 2009.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**4**

## **RAPPORT DES COMMISSIONS**

**5**

## **RAPPORTS DES SERVICES**

**CM-200904092**

### **NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT POUR LA PÉRIODE DU 1ER MAI 2009 AU 31 AOÛT 2009**

5.1

Considérant l'article 9 du règlement numéro R14-102-1 « Règlement concernant la régie interne du conseil de ville de Montréal-Est » à l'effet que le conseil doit nommer un maire suppléant à tous les 4 mois;

Considérant que le terme de madame Monique Major, à titre de maire suppléant, se termine le 30 avril 2009 et qu'il y a lieu de procéder à la nomination d'un nouveau maire suppléant pour la période du 1er mai 2009 au 31 août 2009.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,  
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

De nommer madame la conseillère Sylvie Dauphinais à titre de maire suppléant pour la période du 1er mai 2009 au 31 août 2009.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**CM-200904093**

### **RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL**

5.2

Considérant qu'il y aura lieu d'embaucher du personnel pour les élections qui se tiendront le 1er novembre 2009;

Considérant que la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités permet à ces dernières d'établir le tarif qu'elle juge équitable pour rémunérer son personnel électoral;

Considérant les travaux réalisés par la Table des greffiers des villes liées de l'île de Montréal sur ce sujet.

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Coutu,  
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'adopter la grille de rémunération du personnel électoral telle que proposée par la Table des greffiers des villes liées de l'île de Montréal, laquelle grille est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER**

- 5.3 Conformément à l'article 105.1 de la Loi sur les cités et villes, la trésorière et directrice générale adjointe, madame Carole Michelin, CGA, dépose séance tenante le rapport financier pour la Ville de Montréal-Est pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2008.

#### **DÉPÔT DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE**

- 5.4 Conformément à l'article 105.1 de la Loi sur les cités et villes, la trésorière et directrice générale adjointe, madame Carole Michelin, CGA, dépose séance tenante le rapport du vérificateur externe préparé par la firme Raymond Chabot Grant Thornton inc. pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2008.

## **6**

### **RÈGLEMENTS**

**CM-200904094**

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 713 AFIN DE PERMETTRE L'ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR DE PRODUITS DÉRIVÉS COMME USAGE COMPLÉMENTAIRE POUR LA ZONE 10 - AVIS DE MOTION**

- 6.1 Monsieur le conseiller Alain Dion donne avis de motion de la présentation, à une séance ultérieure du conseil, d'un règlement modifiant le règlement de zonage 713 afin de permettre l'entreposage extérieur de produits dérivés comme usage complémentaire pour la zone 10.

**CM-200904095**

**RÈGLEMENT SUR LES COMMERCES DE PRÊTS SUR GAGES OU D'ARTICLES D'OCCASION - AVIS DE MOTION**

- 6.2 Madame la conseillère Sylvie Dauphinais donne avis de motion de la présentation, à une séance ultérieure du conseil, d'un règlement sur les commerces de prêts sur gages ou d'articles d'occasion.

**CM-200904096**

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 765 RÉGISSANT LE DRAINAGE DES TERRAINS EN FONCTION DE NOUVELLES NORMES POUR LE DÉBIT D'EAU PLUVIALE - AVIS DE MOTION**

- 6.3 Madame la conseillère Monique Major donne avis de motion de la présentation, à une séance ultérieure du conseil, d'un règlement modifiant le Règlement 765 régissant le drainage des terrains en fonction de nouvelles normes pour le débit d'eau pluviale.

**CM-200904097**

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 609 RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT AFIN DE FIXER LA VITESSE MAXIMALE DES VÉHICULES ROUTIERS SUR L'AVENUE MARIEN À 50 KM/H - AVIS DE MOTION**

- 6.4 Madame la conseillère Anne St-Laurent donne avis de motion de la présentation, à une séance ultérieure du conseil, d'un règlement modifiant le Règlement numéro 609 relatif à la circulation et au stationnement afin de fixer la vitesse maximale des véhicules routiers sur l'avenue Marien à 50 km/h.

**CM-200904098**

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 738 CONCERNANT LES CHIENS, CHATS ET AUTRES ANIMAUX AFIN D'ABROGER LES TARIFS RELATIFS AUX LICENCES, À LA REPRISE DE POSSESSION D'ANIMAUX ET À L'EUTHANASIE - AVIS DE MOTION**

- 6.5 Monsieur le conseiller Robert Coutu donne avis de motion de la présentation, à une séance ultérieure du conseil, d'un règlement modifiant le Règlement numéro 738 concernant les chiens, chats et

autres animaux afin d'abroger les tarifs relatifs aux licences, à la reprise de possession d'animaux et à l'euthanasie.

CM-200904099

**RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-11013-B AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO RCA04-11013 SUR LES TARIFS DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES - POINTE-AUX-TREMBLES - MONTRÉAL-EST (EXERCICE FINANCIER 2005) AFIN DE MODIFIER LES TARIFS RELATIFS AUX LICENCES DE CHIENS ET AUTRES TARIFS RELATIFS AUX ANIMAUX - ADOPTION**

6.6

Considérant les dispositions du décret 974-2005;

Considérant qu'il y a lieu de modifier le règlement sur les tarifs afin d'adopter de nouveaux tarifs relativement aux licences de chiens;

Considérant que le conseil désire que ces dispositions soient applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais,  
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'adopter le règlement numéro RCA09-11013-B intitulé : « Règlement amendant le Règlement numéro RCA04-11013 sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles - Montréal-Est (exercice financier 2005) afin de modifier les tarifs relatifs aux licences de chiens et autres tarifs relatifs aux animaux » en lui apportant toutefois une modification à son article 2 afin qu'il indique que ce règlement entre en vigueur le 1er janvier 2010.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

CM-200904100

**RÈGLEMENT NUMÉRO 644-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 644 CONCERNANT L'ORDRE, LA SÉCURITÉ, AINSI QUE LES HEURES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE DES PARCS DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST AFIN DE MODIFIER LES HEURES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE DE CERTAINS DE SES PARCS - ADOPTION**

6.7

Considérant qu'il y a lieu de changer les heures d'ouverture de certains parcs de la Ville;

Considérant que, de ce fait, il serait à propos d'apporter certaines corrections, notamment, quant à la désignation de certains responsables;

Considérant qu'il y a lieu de corriger l'heure d'ouverture des parcs des Vétérans, Edmond-Robin, Marien et Philiat-Desrochers pour que ceux-ci ferment à 21 h.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,  
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'adopter le règlement numéro 644-1 intitulé « Règlement modifiant le Règlement numéro 644 concernant l'ordre, la sécurité, ainsi que les heures d'ouverture et de fermeture des parcs de la Ville de Montréal-Est afin de modifier les heures d'ouverture et de fermeture de certains de ses parcs » tel que corrigé afin de spécifier que les parcs des Vétérans, Edmond-Robin, Marien et Philiat-Desrochers ferment à 21 h.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

7

**ADJUDICATIONS DE CONTRATS**

CM-200904101

**CONTRAT POUR LE MARQUAGE SUR LA CHAUSSÉE**

7.1

Considérant que quatre entreprises ont été invitées à soumissionner pour le contrat de marquage sur la chaussée;

Considérant qu'une seule soumission a été reçue et ouverte le 1<sup>er</sup> avril 2009;

Considérant la recommandation de monsieur David Chartier, ing., directeur des travaux publics.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,  
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

D'entériner la recommandation de monsieur David Chartier, ing., directeur des travaux publics et d'adjuger le contrat pour le marquage sur la chaussée (Projet DTP2009-03) à la firme Lignbec inc., le tout

conformément aux dispositions des documents de la soumission;

D'autoriser à cette fin une dépense de 31 886,06 \$ taxes incluses;

D'autoriser le directeur général à signer, au nom de la ville de Montréal-Est, tout document utile au suivi de la présente résolution.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**CM-200904102**

#### **CONTRAT POUR LA RÉALISATION DE L'ALBUM DU 100E ANNIVERSAIRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST**

7.2

Considérant que le Comité du 100e Anniversaire recommande la réalisation d'un album pour souligner l'événement;

Considérant que trois entreprises ont été invitées à soumissionner pour la réalisation de l'album du 100e anniversaire de la Ville de Montréal-Est;

Considérant la recommandation de monsieur Daniel Fournier, directeur des communications, attaché au cabinet du maire et coordonnateur des services communautaires et des loisirs.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion, Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'entériner la recommandation de monsieur Daniel Fournier, directeur des communications, attaché au cabinet du maire et coordonnateur des services communautaires et des loisirs et d'adjuger le contrat pour la réalisation de l'album du 100e anniversaire de la Ville de Montréal-Est à la firme Archiv-Histo, le tout conformément aux dispositions des documents de la soumission;

D'autoriser à cette fin une dépense de 31 468,50 \$ taxes incluses : cette dépense devra être payée à même les sommes budgétées pour l'année 2009 aux fins des célébrations du centenaire de la Ville de Montréal-Est;

D'autoriser le directeur général à signer, au nom de la ville de Montréal-Est, tout document utile au suivi de la présente résolution.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**8**

#### **MANDATS DE SERVICES PROFESSIONNELS**

**9**

#### **PERSONNEL**

**CM-200904103**

#### **NOMINATION DE MONSIEUR FRÉDÉRIC RAYMOND À TITRE DE MÉCANICIEN-SOUDEUR AUXILIAIRE À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS**

9.1

Considérant qu'à la suite de l'affichage du poste de mécanicien-soudeur auxiliaire à la Direction des travaux publics, la Ville de Montréal-Est a reçu 9 candidatures;

Considérant la recommandation formulée par le comité de sélection, formé de monsieur David Chartier, ing., directeur des travaux publics et de madame Isabelle Rivest, chef de la Division des ressources humaines, à l'effet d'embaucher monsieur Frédéric Raymond puisqu'il répond aux exigences dudit poste.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major, Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'embaucher monsieur Frédéric Raymond à titre de mécanicien-soudeur auxiliaire à la Direction des travaux publics, groupe 16, le tout suivant les conditions de travail des employés cols bleus telles qu'établies à la convention collective actuellement en vigueur. Cette embauche est conditionnelle à la réussite d'un examen médical, d'une vérification de son crédit ainsi que de ses antécédents judiciaires;

De mandater la chef de la Division des ressources humaines afin de fixer une date d'entrée en fonction.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**CM-200904104**

#### **NOMINATION DE MADAME FRANCINE MCKENNA À TITRE D'AGENTE AUX COMMUNICATIONS À LA DIRECTION DES COMMUNICATIONS**

9.2

Considérant qu'à la suite de l'affichage du poste d'agent aux communications à la Direction des communications, la Ville de

Montréal-Est a reçu 25 candidatures;

Considérant la recommandation formulée par le comité de sélection, formé de monsieur Daniel Fournier, directeur des communications, attaché au cabinet du maire et coordonnateur des services communautaires et des loisirs et de madame Isabelle Rivest, chef de la Division des ressources humaines, à l'effet d'embaucher madame Francine McKenna puisqu'elle répond aux exigences dudit poste.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent, Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

D'embaucher madame Francine McKenna au poste d'agente aux communications à la Direction des communications, à l'échelon minimum du groupe 9, le tout suivant les conditions de travail des employés cols blancs telles qu'établies à la convention collective actuellement en vigueur. Cette embauche est conditionnelle à la réussite d'une période probatoire de 6 mois, d'un examen médical, d'une vérification de son crédit ainsi que de ses antécédents judiciaires;

De mandater la chef de la Division des ressources humaines afin de fixer une date d'entrée en fonction.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**10**

**DEMANDES DE CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES**

**11**

**RELATIONS PUBLIQUES**

**12**

**PROCLAMATIONS**

**13**

**AFFAIRES NOUVELLES**

**PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL  
DES CITOYENNES ET DES CITOYENS**

**CM-200904105**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Coutu, Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

De lever la séance.

Le maire, monsieur Yvon Labrosse, déclare la séance levée à 20 h 10.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

YVON LABROSSE  
Maire

---

ROCH SERGERIE, avocat  
Greffier

## TARIFS SUR LA RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL

Postes	Décret <sup>1</sup>	Commission de révision				Table des greffiers	Base
		Élection fédérale	Élection provinciale	CTAM <sup>2</sup>	Ville de Montréal		
Président	13,00	n/d	17,60	25,00	25,00	25,00	tarif horaire
Réviseur	13,00	n/d	17,60	20,00	20,00	20,00	tarif horaire
Secrétaire	12,00	n/d	16,98	20,00	22,00	22,00	tarif horaire
Agent-réviseur	10,00	n/d	16,40	15,00	15,00	15,00	tarif horaire
Préposé(e) à l'accueil	s/o	n/d	s/o	10,00	15,00	15,00	tarif horaire
Substitut	s/o	n/d	s/o	s/o	s/o	50,00	tarif journalier

<sup>1</sup> Le mot « Décret » réfère au Règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux (R.R.Q., c. E-2.2, r.2)

<sup>2</sup> Comité de transition de l'agglomération de Montréal

## TARIFS SUR LA RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL

### Vote par anticipation (BVA)

Postes	Décret	Élection fédérale	Élection provinciale	CRAM	Ville de Montréal	Table des greffiers <sup>3</sup>	Base
Chef de surveillant	s/o	n/d	s/o	275,00	295,00	295,00	tarif journalier
PRIMO - responsable de salle	70,00	308,00 <sup>4</sup>	221,00	275,00	295,00	295,00	tarif journalier
PRIMO principal	s/o	125	188,00	130,00	210,00	210,00	tarif journalier
Aide-PRIMO	s/o	n/d	s/o	115,00	145,00	145,00	tarif journalier
Scrutateur	88,00	197,00	213,00	155,00	185,00	185,00	tarif journalier
Scrutateur – dépouillement	30,00	n/d	49,00	s/o	50,00	50,00	tarif journalier
Secrétaire de bureau de vote	64,00	162,00	192,00	115,00	160,00	160,00	tarif journalier
Secrétaire – dépouillement	30,00	n/d	44,00	s/o	40,00	40,00	tarif journalier
Président de la table de vérification	88,00	117	120	115,00	120,00	120,00	tarif journalier
Membre de la table de vérification	64,00	s/o	120	100,00	100,00	120,00	tarif journalier
Préposé(e) à l'accueil (poste informatisé)	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	185,00	tarif journalier
Commis – soutien matériel	s/o	s/o	s/o	s/o	70,00	70,00	tarif journalier
Substitut	s/o	n/d	n/d	60,00	70,00	70,00	tarif journalier

<sup>3</sup> Il est à noter que les tarifs initialement proposés par la Table des greffiers s'appuyaient sur ceux qui avaient été fixés par le CRAM en 2005, indexés à raison de 2 % annuellement. C'est à suite de la fixation de nouveaux tarifs par la Ville de Montréal le 28 janvier 2009 que la Table des greffiers s'est vue contrainte de revoir l'ensemble de ses propositions en s'appuyant cette fois sur les nouveaux tarifs de la Ville de Montréal.

<sup>4</sup> Quatre formations de 35,00 \$ chacune s'ajoutent à ce tarif.



## TARIFS SUR LA RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL

Postes	Décret	Vote itinérant (BVI)				Table des greffiers	Base
		Élection fédérale	Élection provinciale	CTAM	Ville de Montréal		
Scrutateur	s/o	14,09	16,40	75,00	17,00	17,00 <sup>e</sup>	tarif horaire
Secrétaire de bureau de vote	s/o	162,83	14,76	60,00	14,00	14,00 <sup>e</sup>	tarif horaire ou journalier

<sup>a</sup> 90,00 \$ minimum par jour.  
<sup>e</sup> 80,00 \$ minimum par jour.

## TARIFS SUR LA RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL

Postes	Décret	Jour du scrutin (BVO)		CTAM	Ville de Montréal	Table des greffiers	Base
		Élection fédérale	Élection provinciale				
Chef surveillant	s/o	n/d	s/o	275,00	370,00	370,00	tarif journalier
PRIMO - responsable de salle	84,00	308,00 <sup>7</sup>	221,00	275,00	370,00	370,00	tarif journalier
PRIMO principal		125,00	188,00	130,00	240,00	240,00	tarif journalier
Aide-PRIMO	s/o	n/d	s/o	115,00	170,00	170,00	tarif journalier
Scrutateur	105,00	197,00	213,00	155,00	220,00	220,00	tarif journalier
Secrétaire de bureau de vote	77,00	162,00	192,00	115,00	180,00	180,00	tarif journalier
Président - table de vérification	105,00	163,00	166,00	115,00	140,00	140,00	tarif journalier
Membre - table de vérification	77,00		166,00	100,00	120,00	140,00	tarif journalier
Préposé(e) à l'accueil (poste informatisé)	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	220,00	tarif journalier
Commis – soutien matériel	s/o	s/o	s/o	s/o	80,00	80,00	tarif journalier
Substitut	s/o	n/d	n/d	60,00	70,00	70,00	tarif journalier

5

<sup>7</sup> Quatre formations de 35,00 \$ chacune s'ajoutent à ce tarif.

## TARIFS SUR LA RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL

Postes	Décret	Divers					Table des greffiers	Base
		Élection fédérale	Élection provinciale	CTAM	Ville de Montréal			
Formation	13,00	35,00	note <sup>8</sup>	25,00	30,00	30,00	tarif journalier	
Agent-réviseur – frais de déplacement	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	Note <sup>9</sup>	tarif par kilomètre	
Resp. de salle – transport des urnes	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	30,00	tarif journalier	
Chef surveillant - frais de déplacement	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	Note <sup>10</sup>	tarif par kilomètre	
Commis – aide ponctuelle	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	15,00	tarif horaire	
Cellulaire (utilisation d'un cellulaire personnel)	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	15,00	forfaitaire	

<sup>8</sup> La formation est calculée selon un tarif horaire et un nombre maximum d'heures.

<sup>9</sup> Selon les tarifs habituellement payés dans la municipalité.

<sup>10</sup> Selon les tarifs habituellement payés dans la municipalité.

## TARIFS SUR LA RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL

Initiales du président  
Initiales du secrétaire

Bureau du président d'élection						
Postes	Décret	Élection fédérale	Élection provinciale	CTAM	Ville de Montréal	Table des greffiers
Président d'élection	<ul style="list-style-type: none"> <li>• si scrutin : <b>315,00 \$</b></li> <li>• si BVA : <b>210,00 \$</b></li> <li>• tarif variable en fonction du nombre d'électeurs</li> </ul>	n/d	n/d	<ul style="list-style-type: none"> <li>• si aucun scrutin : <b>6 000 \$</b></li> <li>• si scrutin : <b>7 000 \$</b></li> <li>ou</li> <li>• <b>34,21 \$</b> (entre 340 et 400 heures)</li> </ul>	n/d	<ul style="list-style-type: none"> <li>• tarif de base : <b>5 000</b></li> <li>• tarif variable en fonction du nombre d'électeurs :</li> <li>– 5 000 premiers électeurs : 0,20 \$ / électeurs</li> <li>– 8 000 électeurs suivants : 0,18 \$ / électeurs</li> <li>– 12 000 électeurs suivants : 0,10 \$ / électeurs</li> <li>– chacun des autres électeurs : 0,08 \$ / électeurs</li> </ul>
Secrétaire d'élection	¾ du président	n/d	n/d	¾ du président	n/d	¾ du président
Adjoint(e) administratif(ve)	s/o	n/d	n/d	25,00	26,00 - 30,00	25,00